

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 7404

présenté par

M. Nogal

à l'amendement n° 4284 de Mme Jourdan

APRÈS L'ARTICLE 42

Au deuxième alinéa, après la deuxième occurrence du signe :

« « »,

insérer les mots :

« et leurs établissements publics ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous amendement apporte une mention utile qui précise que les intercommunalités pourront également être destinataires des DPE.